

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 17 décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 décembre 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 décembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. MORA Vincent, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Aline DUZERT

POUVOIRS : M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme DESTANDAU Marylène
Mme Aline DUZERT donne pouvoir à Mme HENAUULT Marylène

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : TEMPORADA : TARIFS PUBLICITAIRES

VU la réalisation d'un certain nombre de supports de communication reproduisant le visuel de l'année de l'événement,

VU l'intérêt des annonceurs publicitaires pour l'emplacement qui leur est réservé sur ces supports de communication,

VU l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture 2020-214000887-20201218-20201217-14-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser la vente des encarts publicitaires sur ces outils pour l'année 2021, les tarifs hors taxes suivants sont proposés :

BILLETTERIE :

Pour les corridas de la feria et de Toros y Salsa, corrida de rejon, concours landais, novilladas, masters de vaches (tirage 120 000 exemplaires).
Ce support est susceptible d'intéresser 2 à 3 annonceurs différents.

Le tarif par annonceur sera alors de :

- mono annonceur 3 520 € HT
- 2 annonceurs 2 000 € HT
- 3 annonceurs 1 500 € HT

LIVRET PROGRAMME (tirage 60 000 exemplaires)

- 4ème de couverture 1 485 € HT
- 3ème de couverture 1 290 € HT
- 2ème de couverture 1 100 € HT
- page intérieure 990 € HT
- 1/2 page intérieure 660 € HT
- 1/4 page intérieure 450 € HT
- bandeau bas de page 390 € HT

SORTEO (tirage 42 000 exemplaires)

- bandeau recto 500 € HT

Les annonceurs bénéficieront de 15 % de remise en fonction du volume d'achats sur d'autres supports de la ville, de nouveaux commerçants et dans le cas de bouclage. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes de la ville de Dax exercice 2021.

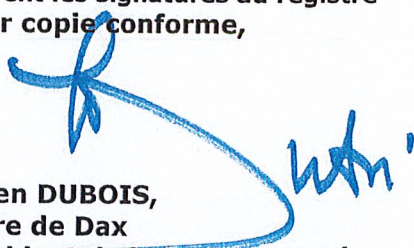
SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, QUATRIEME Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE les tarifs publicitaires tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**


**Julien DUBOIS,
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-14-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020